

# AVIS DE COURSE

## RÉGATE DES CHÂTAIGNES

Grade : 5C

**Samedi 16 novembre 2024**

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**  
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 0. PRÉAMBULE [NP]

*Prévention des violences et incivilités :*

*La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.*

*À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.*

*Des moyens digitaux via l'application « **Télégram** » et le groupe « **UNM - CHÂTAIGNES 2024** » seront utilisés comme « **Tableau Officiel** ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*

### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Les règles de course Osiris habitables 2024.

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et téléchargeables sur la page de la <https://www.unm1882.fr/regate-des-chataignes>

### 3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel sera totalement dématérialisé.

Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « **Télégram** ». Intégrez le groupe « **CHÂTAIGNES 2024** » pour recevoir toutes les annonces officielles<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Vous pouvez intégrer le groupe en utilisant le lien d'invitation situé sur la page de la régata du site internet de l'UNM.

- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 3.3 La VHF est obligatoire
- 3.4 Pour communiquer avec les concurrents, l'organisation utilisera le canal 72. Il est recommandé de veiller également le canal 16.
- 3.5 Si un incident grave se produit en course à bord d'un bateau, un équipier, préalablement désigné par le chef de bord, doit en aviser le comité de course. Si une intervention des secours en mer est nécessaire et que le comité n'est pas joignable, contacter le CROSS MED par VHF ou par téléphone (196).

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.  
La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.
- 4.2 Tous les bateaux :  
- du système à handicap OSIRIS Habitable (HN)  
L'organisateur se réserve le droit de créer des groupes en fonction du nombre d'inscrits ; ce pourrait être par exemple : un groupe OSIRIS croiseurs légers et un ou deux groupes OSIRIS en fonction du nombre de bateaux inscrits.
- 4.3 **Documents exigibles à l'inscription**  
À faire parvenir par mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr) :
- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :  
- La licence Club FFVoile mention « pratiquant » ou compétition.  
b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros  
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3.2 Pour le bateau :  
- le certificat de jauge ou de rating valide. En l'absence de ce certificat le coefficient sera pris dans les tables de la jauge sans contestation possible.  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur :  
<https://www.unm1882.fr/regate-des-chataignes2024>  
Pour valider votre inscription vous devrez vous acquitter des frais d'inscription requis :  
En effectuant un virement bancaire en indiquant, lors du virement, le nom et le numéro de voile du bateau ; tous les frais bancaires restant à la charge du donneur d'ordre.  
IBAN de l'UNM : FR76 1027 8091 0100 0204 8300 141  
- En réglant en ligne sur le site du club à la rubrique boutique :  
<https://www.unm1882.fr/shop> en indiquant le nom et le numéro de voile du bateau.  
- En envoyant un chèque à l'ordre de l'UNM en indiquant au dos le nom du bateau et le numéro de voile à l'adresse suivante :  
UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE – 34 bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE.

- Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'UNM **au plus tard** jeudi 14 novembre 2024 à 17 heures.

## 5. DROITS A PAYER :

CLASSE	MONTANT
Croiseurs légers (moins de 8 mètres)	50 €
De 8 à 9 mètres	70 €
De 9 à 11,5 mètres	90 €
Plus de 11,5 mètres	120 €

## 6. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 7. N/A

## 8. PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

- Plus aucune inscription ne sera possible après le jeudi 14 novembre 2024 à 17 h.
- Confirmation à l'UNM le vendredi 15/11 de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

### 8.2 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

### 8.3 Jours de course :

Samedi 16/11/2024	Briefing skippers à 9h30 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
-------------------	--	----------------

### 8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H30.

### 8.5 Festivités : à 17H30 à l'UNM : remise des prix puis dégustation de châtaignes.

## 9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

### 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide, en son absence le rating sera pris dans la table officielle de la jauge OSIRIS.

### 9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 9.3 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

## 10. N/A

## 12. PARCOURS

### 12.1 Les parcours seront de type : côtiers.

### 12.2 Emplacement de la zone de course : Rade de Marseille.

## 13. CLASSEMENT

### 13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

### 13.2 (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

### 13.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### 14. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription pourront être hébergés gratuitement du vendredi 15/11 au dimanche matin par l'UNM **dans la limite des places disponibles**. Dans ce cas, prendre contact avant le jeudi 07 novembre à 18 heures avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)

#### 15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### 17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 18. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :  
1<sup>ier</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

#### 19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)

#### 20. GESTION DES DÉCHETS

Aucun déchet ne doit être rejeté en mer. Les déchets doivent être ramenés à terre et évacués dans les conteneurs de tris sélectifs qui leur correspondent.  
N'oubliez pas que la durée de biodégradabilité des déchets en mer va de quelques semaines à quelques siècles.

ANNEXE ACCÈS AU GROUPE TELEGRAM

Scannez ce qr code pour accéder au groupe UNM Châtaignes 2024 :

